



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel ROTGER
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Christophe BERTHIER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Nicolas BOURNY	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Rémi DELATTE	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Gilles TRAHARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENVIRONNEMENT**Charte des partenaires du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon**

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de plus de 20% ses émissions de gaz à effet de serre émis sur le territoire de l'agglomération à l'horizon 2020. Objectif qu'il compte atteindre en mettant en œuvre un plan d'actions ambitieux.

De tels objectifs ne pouvant être atteints par la seule action de la collectivité, une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire est fondamentale.

Afin d'organiser cette mobilisation, la dernière journée Illico2 a été consacrée à l'élaboration de la charte en partenariat avec les acteurs du territoire. L'objectif est de formaliser le partenariat qui sera mis en place entre d'une part, les acteurs partageants les objectifs fixés par le Grand Dijon et désireux de s'engager à ses côtés dans la lutte contre le changement climatique et d'autre part, le Grand Dijon.

Cette charte engagerait le Grand Dijon à :

- Actualiser son diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans et son plan climat énergie territorial tous les cinq ans ;
- Mettre en œuvre son programme d'actions ;
- Atteindre les objectifs européens des 3x20 d'ici 2020 (réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique) et ainsi de se mettre dans la trajectoire des objectifs Facteur 4 à l'horizon 2050 (division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050) fixés par la France ;
- Créer les conditions optimales de participation de ses parties prenantes ;
- Créer un Comité de pilotage élargi pour le suivi et l'évaluation de son plan climat énergie territorial ;
- Former et sensibiliser l'ensemble de ses élus et de ses agents ;
- Valoriser les engagements et les actions portées par les signataires.

Les partenaires, pour leur part, peuvent être des collectivités locales, des partenaires institutionnels, des représentants de l'Etat, des entreprises, des associations ou des habitants. Pour signer la charte ils s'engagent d'ici 2020 à :

- Réaliser un diagnostic des consommations énergétiques et/ou un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre ;
- Cibler des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Engager la réalisation du plan d'actions, dans la première année qui suit la signature de la charte, sur la base de la fiche action jointe à la charte du plan climat et de le transmettre chaque année au Grand Dijon ;
- Evaluer chaque année l'avancée du plan d'actions et transmettre le résultat au Grand Dijon ;
- Sensibiliser les parties prenantes et former les collaborateurs ;
- Participer aux rencontres Illico2 et aux commissions thématiques qui sont organisées.

Afin d'animer la collaboration avec les acteurs du territoire, le Grand Dijon organisera chaque année un forum Illico2 du plan climat, lieu d'information, d'échanges et de débats regroupant toutes les parties prenantes intéressées par le PCET. Les signataires sont tenus de participer ou de se faire représenter lors de cet événement.

Des commissions thématiques, prolongement des groupes de travail créés spécifiquement pour l'élaboration du PCET, seront organisées. Celles-ci sont au nombre de quatre. Chaque signataire est libre d'assister à l'une ou plusieurs de ces commissions :

- Qualité environnementale du bâti et énergies ;
- Aménagement du territoire et mobilité ;

- Consommation durable et éducation au développement durable ;
- Illicommunes.

Illicommunes est un dispositif d'appui proposé par le Grand Dijon aux Communes ayant signé la charte et qui s'engagent à adopter en Conseil Municipal un Plan Climat Energie Municipal. Les Communes disposeront ainsi d'une boîte à outils, d'une cellule d'appui et d'un réseau de référents favorisant l'échange et l'essaimage de bonnes pratiques mais aussi la mise en œuvre conjointe d'actions.

Un comité de pilotage réunira les référents de chaque commission nommés par les participants ainsi que les principaux partenaires institutionnels et un groupe d'experts. Il sera consulté sur les grandes orientations et actualisations du Plan Climat Energie Territorial.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la charte du plan climat du Grand Dijon